



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2025 à 20 H 30

Convocation envoyée le 26 mai 2025 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Alexandre Barbe, David Broc, Emmanuel Hareau, Eric Tracol, Olivier Reboul.

Absents excusés : Stéphane Galdemas , qui a donné pouvoir à Edith Sylvestre ;

Président de séance, la première adjointe : Edith Sylvestre, secrétaire de séance : Eric Ketley,

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 avril 2025

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 avril est approuvé avec 6 voix et deux abstentions (Emmanuel Hareau et Olivier Reboul, absents au conseil du 4 avril).

2 – Election d'un nouveau maire

Christian TRIBU préside à l'élection du maire.

Le quorum étant acquis, le vote peut avoir lieu.

Après avoir rappelé les principes du vote, Mr TRIBU fait procéder au vote en présence des deux assesseurs, MM David Broc et Emmanuel Hareau.

Aucun conseiller ne se porte candidat.

A l'issue du premier tour, Mme Edith Sylvestre est élue à l'unanimité des bulletins exprimés avec 4 voix, 4 bulletins blancs et un nul. Elle refuse immédiatement ce poste, cette première élection est annulée.

Les différents conseillers présents précisent, chacun à leur tour, qu'ils refuseraient également cette responsabilité s'ils étaient élus lors des élections suivantes.

Le vote devant cependant être effectué, et pour éviter des élections aboutissant à un refus du poste, il est proposé de ne mettre que des bulletins blancs aux trois prochains scrutins pour clore cette séance, et refaire une autre séance de conseil municipal dans les meilleurs délais pour procéder à de nouveaux votes. La séance est suspendue pour 15 mn pour que chacun puisse se positionner.

Après reprise de la séance, un nouveau vote est effectué, et les trois tours de scrutin se sont soldés par des votes blancs à l'unanimité.

En l'absence de l'élection d'un nouveau maire, les points suivants à l'ordre du jour sont annulés, et un nouveau conseil municipal sera convoqué pour tenter d'élire un nouveau maire.

3 – Certaines personnes ayant demandé la parole avant la clôture de la séance, quelques questions ont été posées.

- Plusieurs personnes s'interrogent quant à la démission du Maire. Celui-ci a cependant adressé un mail à tous les habitants pour expliquer sa décision.
- Certaines personnes demandent des éclaircissements concernant les insultes et agressions dont il a été victime : Qui ? Quoi ? Comment ? ... Mr Tribu répond en rappelant ce qu'est « la rumeur » insidieuse, malveillante, sournoise, d'une origine indiscernable, mais dont le but est de discréditer la personne qui en est victime en utilisant des mensonges, ou des fragments hors contexte. Il rapporte deux faits connus dont il a été directement témoin ou pour lesquels il a été pris à parti, concernant des mensonges manifestes

propagés dans l'intention de nuire. Il termine en précisant qu'il ne peut préciser d'avantage les propos de Mr Galdemas, ceci étant à la discrétion de Mr Galdemas.

- Mr Tracol prend plusieurs fois la parole, sans forcément l'avoir demandé, pour attaquer avec virulence la mandature de Mr Galdemas : Le maire et ses adjoints auraient agi dans l'ombre, sans consulter les conseillers, sans rapporter des décisions qui auraient été prises hors du conseil municipal, ou auraient mis les conseillers devant le fait accompli pour les obliger à voter des délibérations

Mr Ketley rappelle que chaque réunion d'adjoint était suivie par la diffusion d'un compte rendu complet transmis à tous les conseillers, qu'aucune question n'a jamais été posée suite à la diffusion de ces comptes rendus, et que les réunions de conseillers pour rapporter ces informations et en discuter ont été rapidement abandonnées suite à l'absence des conseillers autres que le maire et ses adjoints.

- Mr Tracol continuant à porter des attaques virulentes à l'encontre de Mr Galdemas, Mr Tribu s'impose avec détermination pour clôturer la séance en rappelant qu'il s'agit de l'élection d'un maire, que le conseil n'a pas été en mesure de le faire, et que la séance est close. Il invite chacun à quitter la salle.

La séance est levée à 22h10